



Versement d'un pension alimentaire

Par dom75

Bonjour à tous,

Je suis dans une situation où ma "mère" réclame une pension alimentaire à ces enfants. (c'est légitime)

Dans mon cas je voudrais savoir que comme je n'ai pas été élevé par ma mère est-ce que je lui doit une pension alimentaire ?

Existe t-il une loi qui le mentionne ?

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Le fait d'être élevé, ou pas, par votre mère n'a pas forcément de rapport selon le contexte .

L'important est de savoir si elle a participé à votre entretien ou pas .

Si vous avez été placé , ou pas .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si c'est votre mère selon l'état civil, vous êtes son obligé alimentaire.

Il y a quelques situations à justifier pour en être dispensé:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009[ur]

Par dom75

Bonjour,

Pour répondre à vos questions, j'ai été élevé et placé par ordre du tribunal chez un membre de ma famille à l'âge de 1 mois.

Ma mère n'a jamais subvenu à mes besoins quand j'étais enfant.

Par yapasdequoi

Sur le lien fourni, il est indiqué les démarches pour être dispensé de cette contribution.

Par dom75

Merci à tous pour vos réponses. Le lien que vous m'avez posté correspond bien à ma recherche.

Merci de votre aide